

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 60 000 francs destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le 18 février 1997, le Conseil municipal a accepté une motion intitulée "Pataugeons à la Perle-du-Lac" (M-200), demandant au Conseil administratif d'établir une proposition pour l'installation d'une pataugeoire dans le périmètre de la place de jeux du parc Mon-Repos.

Lors de la séance du Conseil municipal du 16 mars 1998, le Conseil administratif répondait d'une manière circonstanciée aux motionnaires (voir Mémorial N° 49 - 155^{ème} année, pages 4570 et suivantes). En fonction de différents paramètres techniques et notamment de la grandeur de la pataugeoire, la construction d'un tel objet se monte entre 240 000 et 420 000 francs. Par ailleurs, il convient d'ajouter à ce type d'opération les frais de fonctionnement y relatifs.

Après différents débats, votre Conseil acceptait, en date du 11 novembre 1998, le projet d'arrêté N° 383 déposé par Madame Marie Vanek, Messieurs Didier Burkhardt, Didier Bonny et Jean-Pascal Perler, intitulé "Pour que l'eau coule enfin dans la pataugeoire du parc Mon Repos". Cet arrêté ouvre au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à la construction de ladite pataugeoire. Les proposant n'ont inclus dans leur projet d'arrêté que le crédit d'investissement et les amortissements comptables.

Situation actuelle

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), en charge de ce dossier, a effectué les études circonstanciées pour réaliser cette pataugeoire. Les autorisations nécessaires pour cette réalisation ont été obtenues en date du 26 août 1999.

En l'état, et après examen des différentes soumissions, l'estimation de cette opération se monte globalement à un volume d'investissement de 260 000 francs. Le montant voté en 1998 est donc insuffisant. Aussi, le Conseil administratif vous sollicite pour obtenir un crédit d'investissement supplémentaire.

L'implantation de cette construction est prévue à proximité de la place de jeux du parc Mon-Repos (voir plan annexé). Cette pataugeoire d'un diamètre de 15 mètres sera réalisée en béton. Un bassin tampon et une chambre de vidange seront construits à proximité de cet objet.

Estimation du coût des travaux (Base de prix : octobre 1999)

A) Travaux de génie civil	Fr.	Fr.
Installation de chantier	8 000	
Travaux de terrassement	22 000	
Couche de fondation	7 500	
Coffrage et bétonnage de la structure de la pataugeoire	49 000	
Armature et précontrainte	35 000	
Canalisation et réfection du tapis	11 000	

		2.
	<i>Total</i>	132 500
B)	<i>Travaux divers</i>	
	Electricité	5 000
	Plomberie	7 000
	Installation de filtration	35 000
	Revêtement margelle	12 000
	<i>Total</i>	59 000
C)	<i>Honoraires et frais divers</i>	
	Honoraires ingénieurs	20 000
	Honoraires architecte	30 000
	Taxes et frais divers	8 500
	<i>Total</i>	58 500
D)	<i>Frais de promotion</i>	
	4% sur Fr. 250 000	10 000
	Coût total des travaux T.T.C.	260 000
	<i>A déduire:</i>	
	Crédit voté par le Conseil municipal le 11 novembre 1998	- 200 000
	Demande de crédit complémentaire	60 000

Déroulement du chantier

L'ensemble de ces travaux est prévu sur une période de 3 à 6 mois et pourrait, suivant l'avancement des procédures, se réaliser dès la fin de l'été 2000.

Référence au PFQ (18^e programme financier quadriennal 1999-2002)

Cet objet sera inscrit au prochain plan financier quadriennal sous le numéro d'objet 90.68.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

Il en est de même pour le service bénéficiaire.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien, l'exploitation et le nettoyage de cette pataugeoire seront assurés par le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Ils entraînent une augmentation des charges annuelles d'exploitation de 70 000 francs. Ce montant se décompose de la manière suivante :

	Fr.
301	Frais de personnel (1/2 poste d'horticulteur)

	<i>affecté également aux pataugeoires de Montbrillant et de la couverture des voies C.F.F. de Saint-Jean, etc.</i>	50 000
312	Eau	1 000
313	Produits de désinfection, filtration, etc.	10 000
314	Entretien par des tiers de l'objet immobilier	8 000
318	Expertises du service cantonal d'écotoxicologie	<u>1 000</u>
	Total	70 000

Ces frais de fonctionnement ont été portés en augmentation du budget 2000 lors du vote du Conseil municipal du 18 décembre 1999. Ces ressources seront utilisées dès que l'objet sera en exploitation. Quant à la charge financière comprenant l'intérêt au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 6397 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration de communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire supplémentaire de 60 000 francs destiné à la construction d'une pataugeoire au parc Mon-Repos (en complément de l'arrêté N° 383 du 11 novembre 1998).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 60 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2010.

Annexes : 1 plan de la situation
1 plan de l'ouvrage